



## Refus de remboursement des frais par l'assurance.

Par **Aimen**, le **06/05/2013** à **10:09**

Bonjour, j'ai eu un accident il y a 2 mois. En effet, une personne m'est rentré dedans. De plus, il n'était ni assuré, n'avait pas de carte grise et était sous l'emprise de l'alcool. Nous sommes tous les deux allés à la gendarmerie mais sans déposer plainte. On a quand même fait un constat à l'amiable (apparemment illisible par l'assurance). Suite à ça, l'assurance décide de résilier mon contrat, mais d'après les closes, ils sont dans leur droit donc je ne reviendrai pas dessus. Aujourd'hui je reçois un coup du service de recouvrement comme quoi il refusait de me rembourser les frais de réparation (1500€) car aucune plainte n'a été déposée et du coup, pas de procès verbal. Je trouve ça hallucinant!! Je précise, je suis chez **Direct Assurance** et je suis assuré au tiers max. S'il vous plaît, pouvez-vous m'aider ? Merci. Cordialement.